

RETHINK CORPORATE PAYMENT.

AirPlus

INTERNATIONAL

An aerial photograph of a city skyline at sunset. The sun is low on the horizon, casting a golden glow over the buildings. A semi-transparent white text box is overlaid on the right side of the image.

Informations sur la protection des données

**Carte AirPlus Corporate
et Carte AirPlus Office**

Informations sur la protection des données:

Carte AirPlus Corporate Card Carte AirPlus Office

Conformément aux principes d'information loyale et de traitement transparent des données, les personnes concernées doivent être informées du traitement des données à caractère personnel et de sa finalité.

AirPlus souhaite donc vous fournir les informations suivantes.

1. Description du produit

Votre employeur ("partie contractante") a conclu un accord-cadre avec AirPlus International AG, Obstgartenstrasse 27, 8302 Kloten, Suisse ("AirPlus") concernant l'utilisation de la carte AirPlus Corporate et/ou Office ("Corporate Card"). Sur la base de cet accord, la partie contractante vous fournira (l'"utilisateur de la carte") une Corporate Card. La Corporate Card, comme toute autre carte de crédit, peut être utilisée pour payer des biens et des services. En outre, vous pouvez obtenir de l'argent liquide aux distributeurs automatiques de billets et (sous réserve de la présentation d'une pièce d'identité) dans les établissements de crédit, si la partie contractante a accepté cette option. AirPlus fournit à la partie contractante toutes les dépenses effectuées avec la Corporate Card sous la forme d'un relevé de compte. Il contient des données personnelles pour chaque transaction (par exemple, le numéro de personnel du voyageur, le poste de coûts, etc.) nécessaire pour la gestion des frais de déplacement, les achats et/ou la comptabilité du partenaire contractuel.

2. Responsable du traitement

AirPlus est responsable du traitement des données personnelles collectées et traitées lors de l'utilisation de la Corporate Card. Il s'agit notamment des données personnelles du voyageur (par exemple, nom, numéro de carte, numéro de personnel, centre de coûts, etc.). Ces données peuvent être fournies à AirPlus par l'utilisateur de la carte, par les prestataires de

services de voyage (par exemple, les agences de voyage, les sociétés de location de voitures, etc.) ou par la partie contractante.

3. Description du traitement des données

La Corporate Card est personnelle et non transférable. Afin de pouvoir proposer la Corporate Card, AirPlus doit collecter et traiter vos données personnelles.

AirPlus collecte et traite ces données pour l'exécution des transactions avec la Corporate Card, afin de faciliter l'administration des frais de voyage d'affaires et afin de pouvoir établir un relevé structuré pour vous et la partie contractante. Il s'agit d'informations techniques sur la transaction elle-même, d'informations sur le commerçant où la Corporate Card a été utilisée, de toute information fournie par le commerçant (par exemple, les biens ou services achetés) ainsi que d'informations supplémentaires fournies par vous ou la partie contractante (par exemple, le nom, le numéro de carte et d'autres données relatives à la carte, le numéro de personnel ou le poste de coûts ; voir également la section 7). Dans la présente information sur la protection des données, ces données personnelles sont collectivement désignées par l'expression "Données de la Corporate Card". Les Données de la Corporate Card sont traitées pour assurer la fonctionnalité du produit.

Les Données de la Corporate Card ne sont pas utilisées à des fins de marketing direct.

3.1. Informations importantes

La Corporate Card ne doit être utilisée que pour les paiements professionnels. Le produit permet à la la partie contractante d'accélérer et de faciliter la gestion des frais de voyage, l'achat et le remboursement de l'employé.

Afin d'atteindre cet objectif, AirPlus fournit à la partie contractante les Données de la Corporate Card, y compris toutes les informations relatives à une transaction. AirPlus n'est pas en mesure de faire la distinction entre l'usage professionnel et l'usage privé de la carte. Par conséquent, veuillez faire très attention à n'utiliser la Corporate Card qu'à des fins professionnelles.

3.2. Sécurité des services de paiement

La Corporate Card est une carte de crédit. Cela signifie que toutes les informations figurant sur la carte elle-même (votre nom, le numéro de la carte, la date d'expiration, le numéro de sécurité figurant au dos de la carte et la limite de crédit de la carte) sont utilisées pour vérifier la validité d'une transaction. Chaque fois que vous utilisez la Corporate Card, ces informations sont traitées pour approuver ou refuser la transaction.

Afin de vous protéger contre l'utilisation abusive de votre Corporate Card et contre la fraude, AirPlus utilise des procédures de traitement automatisé des données pour identifier les transactions frauduleuses ("prévention de la fraude"). Cela se fait à l'aide d'un logiciel automatisé, qui intègre des informations sur les transactions frauduleuses ainsi qu'une analyse de votre comportement antérieur (scoring). Par exemple, une transaction sera refusée si un paiement a été autorisé en Europe et que, dix minutes plus tard, votre Corporate Card est utilisée chez un commerçant en Asie du Sud-Est. La prévention des fraudes d'AirPlus utilise un modèle mathématique-statistique éprouvé pour se protéger contre les transactions frauduleuses. La prévention de la fraude d'AirPlus vise à prévenir l'utilisation frauduleuse ou abusive des cartes de crédit et les pertes financières des titulaires de cartes. Ces traitements automatisés de données ne constituent pas des décisions individuelles automatisées au sens de l'article 21 LPD, car ils ne permettent pas la prise de décisions discrétionnaires par une machine et n'affectent pas de manière significative les personnes concernées.

3.3. Blanchiment d'argent et Prévention du terrorisme

AirPlus est légalement tenu de prendre des mesures de sécurité pour prévenir le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Il peut s'agir de vérifier l'identité d'un demandeur de carte de crédit (par exemple, via un service d'identification vidéo ou en demandant une copie (certifiée) d'un document d'identité), de vérifier la correspondance des données personnelles du demandeur avec les

listes officielles de sanctions ainsi que le filtrage des transactions.

En application de l'obligation légale de clarification, AirPlus utilise des procédures automatisées de traitement des données afin d'identifier les transactions suspectes. Ces traitements automatisés de données ne constituent pas des décisions individuelles automatisées au sens de l'article 21 de la LPD, car la vérification du résultat et la décision correspondante sont effectuées par des êtres humains.

4. Base juridique du traitement des données

AirPlus traite vos données personnelles uniquement dans le respect du droit applicable, en particulier la Loi sur la protection des données ("LPD") suisse.

5. Transfert de données aux sous-traitants et aux tiers

AirPlus ne transmet vos données personnelles qu'aux catégories de destinataires suivantes dans le but d'atteindre l'objectif commercial correspondant. En outre, AirPlus fait appel à des prestataires de services qui ont été mandatés par AirPlus et qui sont tenus de respecter les réglementations applicables en matière de protection des données. Si la loi l'exige, AirPlus transmettra les Données de la Corporate Card aux autorités.

5.1. Sous-traitants de données

AirPlus accorde à des prestataires de services soigneusement sélectionnés l'accès à vos données personnelles ou les transfère à ces prestataires de services. Les prestataires de services ne traitent vos données personnelles que pour le compte d'AirPlus en tant que "sous-traitants" de données. Les sous-traitants n'agissent que sur les instructions d'AirPlus. Il est donc interdit aux prestataires de services d'utiliser vos données personnelles à leurs propres fins commerciales. Des sous-sous-traitants peuvent être impliqués avec l'accord préalable d'AirPlus.

AirPlus transmet notamment vos données aux catégories de prestataires de services

suivantes, dans le strict respect de la confidentialité:

- Prestataires de services informatiques (hébergement et services d'infrastructure) situé en Europe
- Prestataires de services liés aux transactions Services (services de traitement des reçus) situé en Europe
- Prestataires de services à la clientèle (services de centres d'appels) situé en Europe

5.2. Tiers

Afin d'être en mesure de fournir la Corporate Card, les Données de la Corporate Card et les informations sur chaque transaction échangée entre toutes les parties impliquées dans le service de carte de crédit concerné. Cet échange d'informations est nécessaire pour autoriser la transaction et payer les biens ou services achetés. Les parties concernées sont le commerçant où la carte de crédit est utilisée, l'acquéreur de ce commerçant (généralement sa banque ou le prestataire de services qui lui fournit les moyens techniques d'utiliser une carte de crédit), le réseau de cartes de crédit (par exemple VISA ou Mastercard) et l'émetteur (la partie qui fournit la carte de crédit à la personne, dans ce cas AirPlus). Ces informations sont uniquement utilisées pour activer la fonctionnalité de paiement de la carte.

AirPlus peut également transmettre vos données personnelles à des tiers de confiance qui assistent AirPlus dans la fourniture de la Corporate Card, à condition que ces parties s'engagent à traiter vos données personnelles de manière confidentielle et à respecter les dispositions applicables en matière de protection des données.

AirPlus transmet vos données personnelles à la partie contractante dans le cadre du relevé de vos dépenses. L'objectif de cette transmission est de structurer les processus pertinents de gestion des voyages et d'achat. La partie contractante peut recevoir les données de la Corporate Card dans un format numérique qui lui permet de traiter ultérieurement les données de la carte d'entreprise sur ses propres systèmes informatiques.

En outre, AirPlus peut transmettre vos données personnelles aux catégories de tiers suivantes:

- aux auditeurs externes en cas d'audits ou d'enquêtes, lorsqu'il existe une obligation légale ou un intérêt commercial légitime;
- aux compagnies d'assurance dans le cas où l'utilisateur de la carte et/ou la partie contractante souhaite faire usage de la couverture d'assurance existant dans le cadre de la Corporate Card;
- à des avocats externes dans le cadre d'actions en justice ou à des tribunaux agissant dans le cadre de leur fonction judiciaire;
- Dans la mesure où la loi l'exige, AirPlus peut divulguer des données personnelles aux autorités (par exemple, les autorités de surveillance, les autorités fiscales suisses).

5.3. Promotion des entreprises

Dans la mesure où la partie contractante a conclu un accord de promotion ou de remise à l'entreprise avec les compagnies aériennes ou autres accords avec des courtiers entre les agences de voyage et les compagnies aériennes, AirPlus transmet des données au partenaire commercial de la partie contractante. Le cas échéant, AirPlus transmet les Données de la Corporate Card sous forme agrégée pour faciliter les négociations de contrats et de remises avec ces parties.

6. Transmission de données à l'étranger

Vos données personnelles peuvent être transférées vers n'importe quel pays du monde dans lequel se trouvent les sous-traitants et/ou les tiers mentionnés à la section 5 ou les sociétés du groupe AirPlus. Les Données de la Corporate Card ne seront transmises à des pays hors de Suisse que dans le respect de la LPD applicable, notamment dans la mesure où (a) la divulgation est directement liée à la conclusion ou à l'exécution d'un contrat entre AirPlus en tant que partie responsable et la partie contractante dans l'intérêt de vous en tant que personne concernée (par exemple, permettre des transactions ou des notifications au partenaire contractuel) ou (b) la divulgation est nécessaire pour la détermination, l'exercice et

l'exécution de revendications légales devant un tribunal ou une autre autorité étrangère compétente, ou (c) il existe un autre motif justificatif conformément à l'article 17 LPD, ou (d) la divulgation a lieu dans un pays avec un niveau approprié de protection des données tel que déterminé par le Conseil fédéral. Avant tout transfert de données personnelles à des sous-traitants ou à des tiers dans un pays ne disposant pas d'une protection des données adéquate telle que déterminée par le Conseil fédéral - s'il n'existe pas de motif justificatif selon l'art. 17 LPD, AirPlus oblige contractuellement le destinataire à respecter les exigences de la LPD (notamment en utilisant les clauses contractuelles standard révisées de la Commission européenne pour le transfert de données personnelles vers des pays tiers).

7. Sources et catégories de données à caractère personnel

AirPlus ne collecte pas toutes les données de la Corporate Card directement auprès de vous, mais reçoit certaines de vos données personnelles de la part de tiers (notamment de la partie contractante et des prestataires de services de voyage).

- La partie contractante peut fournir à AirPlus les catégories de données suivantes : le nom et l'adresse de partie contractante, votre nom, votre numéro de personnel et votre poste de coûts et/ou d'autres informations supplémentaires pour faciliter la gestion des frais de déplacement et/ou achats, comme par exemple un numéro de transaction interne.
- Les prestataires de services de voyage peuvent fournir à AirPlus les catégories de données suivantes : le nom et l'adresse de partie contractante, votre nom, votre numéro de personnel et votre poste de coûts et/ou d'autres informations supplémentaires pour faciliter la gestion des frais de voyage de la partie contractante, telles qu'un numéro de transaction interne, les numéros de billets d'avion ou les détails de la location de voiture.

8. Conservation des données

AirPlus traite et conserve les données personnelles uniquement dans la mesure où cela est nécessaire pour atteindre l'objectif pour lequel elles ont été collectées. Une fois l'objectif atteint, les données personnelles sont supprimées, sauf si AirPlus a une obligation légale de les conserver (par exemple pour des raisons de droit commercial ou fiscal).

AirPlus supprimera vos données personnelles dès qu'elles ne seront plus nécessaires aux fins susmentionnées. Les données personnelles peuvent également être conservées pendant la période au cours de laquelle des réclamations peuvent être faites contre AirPlus.

En outre, les données personnelles sont conservées dans la mesure et pendant la période prescrite par la loi. Les obligations de preuve et de conservation d'AirPlus sont régies par les lois applicables, en particulier le Code des obligations et la loi sur le blanchiment d'argent. Ces lois prévoient des périodes de conservation allant jusqu'à dix ans.

9. Sécurité des données

AirPlus prend des mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées pour protéger vos données personnelles contre tout accès non autorisé, toute utilisation ou transmission non conforme, toute modification non autorisée et toute destruction illégale ou perte accidentelle.

10. Vos droits

Dans le cadre de la législation applicable en matière de protection des données et dans la mesure où elle le prévoit, vous avez le droit d'obtenir des informations, de rectifier, d'effacer, de limiter le traitement des données, de vous opposer au traitement de données par AirPlus (en particulier ceux effectués à des fins d'intérêts légitimes dans le traitement), de transmettre des données et de révoquer un éventuel consentement. Vous pouvez faire valoir vos droits à tout moment en contactant AirPlus à l'adresse indiquée au point 11. L'exercice de ces droits suppose en général que vous puissiez prouver votre identité (par ex. copie de documents d'identité).

AirPlus se réserve le droit d'appliquer des restrictions légales, par exemple si AirPlus est obligée de conserver ou de traiter certaines données, si elle a un intérêt prépondérant ou si elle a besoin des données personnelles pour faire valoir des droits. AirPlus peut rejeter les demandes qui sont excessives ou qui constituent un abus des droits correspondants. Vous pouvez également faire valoir vos droits en justice ou déposer une plainte auprès de l'autorité de protection des données compétente (notamment l'autorité de protection des données compétente pour votre domicile ou le lieu de la violation alléguée ou l'autorité de surveillance compétente pour AirPlus, à savoir le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence PFPDT, Feldeggweg 1, 3003 Berne, Suisse, <http://www.edoeb.admin.ch>).

11. Contact

Si vous avez des questions concernant le traitement de vos données personnelles, vous pouvez contacter le responsable du traitement à tout moment :

AirPlus International AG
Obstgartenstrasse 27
8302 Kloten
Suisse
zuerich@airplus.com